

# Colloque du Forum des droits sur l'internet "Réponses aux défis du P2P"

Sénat, 28 septembre 2004

## **Table ronde n°2 – Lutte contre la contrefaçon et éducation**

### **ETAT DE L'ART DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON**

*Frédéric Delacroix, Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA)*

La lutte contre la piraterie ne peut se comparer à un « art », il s'agit malheureusement d'une nécessité.

La piraterie n'est pas une notion juridique française mais un terme passé dans le langage courant. Il recouvre essentiellement le délit de contrefaçon ainsi que d'autres infractions plus spécifiques. Pour rappel, la contrefaçon par reproduction et/ou diffusion d'œuvres sans autorisation des ayants droit est passible des peines prévues par le Code de la propriété intellectuelle, soit 3 ans de prison et 300 000 euros d'amende.

Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau puisqu'il est lié à l'apparition des techniques de reproduction et de diffusion.

Il a toujours été un fléau, quelles que soient les technologies utilisées, qui a toujours fait courir un danger aux industries culturelles du cinéma et de l'audiovisuel.

En terme économique et d'emplois, bien sûr, mais également en terme de création d'œuvres et particulièrement d'œuvres françaises. Cela tient au financement spécifique du cinéma et de l'audiovisuel en France.

Si dans l'univers analogique la piraterie s'est développée de manière importante, l'ère du numérique en a fait un phénomène de masse.

Il est aujourd'hui possible de reproduire à très faible coût des œuvres sans perte de qualité en réalisant des « clones » de l'original. Le développement récent de l'Internet haut débit en permet la diffusion massive à travers les réseaux, et notamment les réseaux P2P.

Les chiffres de l'étude du CNC montrent l'ampleur du téléchargement d'œuvres illicites qui n'est plus le fait d'internautes chevronnés, mais celui du grand public disposant d'un accès Internet haut débit.

La piraterie audiovisuelle sur Internet est essentiellement guidée par la recherche à bon compte de la nouveauté et la recherche de la qualité. C'est ce qui lui donne une spécificité dans sa structure et les différentes formes qu'elle peut revêtir.

### **I. Formes de la piraterie sur Internet**

#### **A. La délinquance organisée**

La piraterie est le fait, tout d'abord, d'une délinquance organisée qui présente les caractéristiques suivantes :

- très structurée, elle est souvent à l'origine des œuvres piratées qui se retrouvent ensuite sur les réseaux d'échange P2P. Elle n'œuvre pas sur le P2P mais sur des forums, des « boards », des chats IRC dans lesquels des pirates s'échangent d'importantes quantités d'œuvres piratées en utilisant des protocoles techniques permettant des temps de téléchargement très courts (-15 mn pour un film). Il s'agit en fait d'organisations pirates, souvent à caractère international qui pour réaliser leurs actes illégaux commettent d'autres types de délits liés à l'informatique (hacking...).

Cette forme de piraterie tend malheureusement à se développer.

- cette délinquance organisée tire parfois profit financier de la piraterie, soit en rendant l'accès aux œuvres payant dans certains forums, soit en utilisant le principe des réseaux P2P. Il s'agit de ces annuaires répertoriant et classant des milliers de liens d'un réseau P2P donné, renvoyant après validation, vers des œuvres circulant sur les réseaux d'échange. Ces annuaires de liens, évitant les recherches aléatoires sur les réseaux, se comportent comme de véritables « aspirateurs à internautes » en les attirant sur un site facilitant le téléchargement de films pirates mais également leur proposant d'accéder à des sites marchands à travers des bannières publicitaires. Les titulaires des sites étant rémunéré à chaque « clic » sur ces bannières (environ 10 centimes d'euro).

Cette délinquance organisée a été, pour l'instant, la cible principale des actions de l'ALPA. Nous avons d'ailleurs enregistré plusieurs succès en la matière.

Mais le grand danger de la piraterie sur Internet, à cause de son aspect massif, vient des réseaux d'échange P2P.

## **B. Le P2P, une piraterie de masse**

### **1. Le P2P est basé sur l'échange**

Le P2P est une technologie qui permet à l'utilisateur d'échanger des informations avec toute une communauté d'internautes sur un réseau donné. Son fonctionnement est basé sur la notion de partage et d'échange de fichiers.

Cette technologie, dont certaines applications sont légales, ne sert aujourd'hui presque exclusivement qu'à diffuser et permettre l'accès à des œuvres illicites.

Son utilisation n'est pas neutre juridiquement. Il est important de rappeler qu'en téléchargeant une œuvre piratée, on devient receleur d'une contrefaçon ; en la reproduisant (lors du téléchargement) sur le disque dur de son ordinateur, on devient contrefacteur (reproduction sans autorisation) ; et le principe même de tous ces réseaux fonctionnant sur le partage, fait que l'on diffuse illégalement au minimum la partie de l'œuvre que l'on en train de télécharger. L'accès à certains réseaux n'étant possible qu'en proposant le partage de quantités importantes de fichiers.

### **2. Le téléchargement est banalisé**

Grâce au P2P, chaque internaute disposant du haut débit peut télécharger des contenus culturels et les mettre à disposition sans autorisation des titulaires de droit.

Cette facilité d'accès aux œuvres fait perdre à l'internaute tout sentiment d'illégalité et des conséquences de son acte.

Cette banalisation du téléchargement est également accentuée par l'esprit libertaire couramment véhiculé sur Internet, où il est de bon ton de prôner l'accès aux contenus culturels, et particulièrement aux œuvres audiovisuelles, sans contrainte et sans coût. C'est faire peu de cas de la valeur des œuvres, et de la création, c'est mépriser la propriété intellectuelle et les ayants droit.

## **II. Les réponses à la piraterie**

### **A. La Répression**

C'est le cœur de métier de l'ALPA de traquer les « pirates » dans le monde physique comme dans le monde virtuel. Mais nous ne sommes pas une Police parallèle, nous n'avons que le pouvoir de constater des infractions par agent assermenté. Nous défendons un intérêt collectif en nous appuyant sur les services répressifs et la justice.

Sur Internet l'anonymat est un mythe et des actions pénales ciblées doivent faire perdre aux pirates le sentiment d'impunité qu'il procure.

Cependant face à cette nouvelle forme de piraterie la volonté de l'Etat dans cette lutte doit se concrétiser par des réponses adaptées :

- en dotant des moyens nécessaires les services chargés de réprimer ce délit. Dernièrement une augmentation sensible des moyens a été donnée à la lutte contre la cybercriminalité. Mais rien concernant la contrefaçon numérique !

- en redéfinissant les priorités d'action des services répressifs et en faisant de la contrefaçon des biens culturels une infraction à traiter au même niveau de priorité que les autres délits d'atteinte aux biens.

### **B. La Sensibilisation/Education :**

Ce n'est pas vraiment à l'ALPA d'aborder ce volet, mais la lutte contre la piraterie doit passer par la sensibilisation du grand public à la propriété intellectuelle et aux risques liés à la piraterie. Cela doit se faire surtout à destination des plus, jeunes.

Le Ministère de l'Education national aura un rôle primordial à jouer.

Les professionnels concernés doivent également délivrer un message clair à l'égard de leur public pour le sensibiliser aux problèmes. Ils doivent aussi prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs œuvres.

### **C. Un engagement accru des acteurs de l'Internet**

Les avancées en la matière ont été notables au cours de l'été. La signature d'une chartre avec la musique est un progrès significatif marquant une volonté des acteurs de l'Internet de lutter contre la piraterie.

Il est nécessaire que ces derniers poursuivent leurs efforts dans ce domaine, notamment au cours de l'amorce du dialogue avec le secteur audiovisuel, autrement que par des engagements de bonne volonté.

Je souhaiterais conclure en vous présentant quelques diapositives qui sont des copies écran d'un site qui est l'annuaire répertoriant des liens du réseau de P2P Bittorrent le plus important au monde. Exemple :

Date	Titre	Taille	Seeders	Leechers	Type	Source	Statut
21-07	La Recrue dVdrip by [btde]gwada	696 Mb	31	102	DVD-rip	gwada	-
04-07	La Somme De Toutes Les Peurs [França...	698 Mb	12	57	DVD-rip	devserver	imdb
06-06	La terre promise Dvdrip French	1404 Mb	2	33	DVD-rip	biloud	-
15-04	Las vegas parano [By HaM-LuRe]	656 Mb	18	47	DVD-rip	anonymous	-
04-04	La_Memoire_Dans_La_Peau_French_DVD-R...	699 Mb	40	117	DVD-rip	TipDun3	-
18-07	La_vie_est_belle_french.avi	623 Mb	9	30	DVD-rip	anonymous	-
10-06	Le Bison et sa voisine dorine PRIME ...	700 Mb	6	27	DVD-rip	Charas (RsD)	imdb
19-04	Le coeur des hommes	700 Mb	10	59	DVD-rip	XtremT	-
27-07	Le Convoyeur FRENCH DVDRIP XVID-BLAN...	700 Mb	70	430	DVD-rip	rico021037	-
03-06	Le Fabuleux destin d'Amélie Pou...	1369 Mb	10	48	DVD-rip	UglyToasPete	imdb
12-07	Le journal de bridget jones by DeVSe...	693 Mb	11	40	DVD-rip	devserver	-
20-04	Le Maître du Jeu	700 Mb	21	57	DVD-rip	djob73	-
29-05	Le pacte des loups[Brabus-Team] - [w...	696 Mb	6	30	DVD-rip	anonymous	-
06-06	Le Roi Lion 1 Et Demi FRENCH DVDRip ...	700 Mb	6	15	DVD-rip	Citizen Kane	imdb
08-06	Le Seigneur des Anneaux La communaut...	1402 Mb	2	26	DVD-rip	devserver	-
12-07	Les Autres fr by DevServer	643 Mb	5	31	DVD-rip	devserver	-
17-07	Les Invasions Barbares - RESEED	655 Mb	21	40	DVD-rip	ZmotrIN	imdb
05-05	Les sentiers de la perdition FRENCH ...	655 Mb	11	28	DVD-rip	z3r0sIX	-
19-07	LES SEPT MERCENAIRES DVDRIP FRENCH	1403 Mb	15	61	DVD-rip	biloud	-
28-07	Les.11.Commandements FRENCH.DVDRIP.X...	700 Mb	104	397	DVD-rip	anonymous	-
01-07	Les.Trois.Fr&#232;.res.FRENCH.DVD...	697 Mb	5	25	DVD-rip	[S-R]	-
30-03	Levity [DVDRip_FR][reseed_Charas]	688 Mb	8	27	DVD-rip	GanjaFarmer	imdb
13-04	LINCRUSTE.FRENCH.TS.REPACK.1CD.R.I.P...	696 Mb	9	57	TeleSync	Specmedia	-

**LONDRES à partir de 35€\*** > Réserver eurostar

Credits & Vadayada:

The **Bittorrent** protocol and original client and tracker written by Bram Cohen.

By using this service, you agree to the following conditions: You may not use this service to obtain or distribute software or any other copyrighted material that you do not have the right to. Any violators must leave this site immediately. This site is meant for educational purposes only. Any resemblance between users and real persons living or dead is purely coincidental. Do not flood or bend. Use this site at your own risk and it is on the risk of the owner or the webhost. If you do not agree to these terms, please do not use this service or you will face consequences.

**Known trackers:** 81099 seeded torrents (159799 total), 1020482 seeds & 1999092 downloaders (3019574 peers), on 1169 active trackers.  
**BN** 29056 seeded torrents (41669 total), 730407020 seeds & 3652842299 downloaders (10966879319 peers), on 1099 active trackers.

## Commentaires

Des milliers d'œuvres sont rendues accessibles au téléchargement par ce site en plusieurs langues et en qualité DVD.

Il est le fait d'une délinquance organisée à caractère international.

Hier à la même heure, près de 1, 8 millions de personnes étaient connectées sur ce site et procédaient massivement à des téléchargements. Ce chiffre déjà impressionnant est monté à 5 millions de personnes lors de l'apparition de la version pirate d'HARRY POTTER 3.

Le site est rémunéré par la vente de produits « dérivés » du piratage (tee-shirts, badges...) mais surtout par les *bannières publicitaires*.

Vous pouvez apercevoir sur les diapositives de la page d'accueil du site des bannières publicitaires de sociétés françaises de renom, certaines possédant même des fonds publics. Je vous laisse apprécier lesquelles...

Il est probable qu'elles ont fait appel à des régies publicitaires et, je l'espère, ne sont pas au courant de l'utilisation qui est faite de leur image sur un des plus gros site pirate du monde ainsi que de la rémunération qu'elles versent à des délinquants !

Certaines de ces sociétés se sont engagées dans la diffusion de contenus audiovisuels, on peut s'étonner que leurs déclarations de bonnes intentions à l'égard de la lutte contre la piraterie ne se manifestent pas encore par des actes concrets.